

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 21/952 :**

Ravine des Cabris (Opération Aubry) - Acte rectificatif (LTS) au profit de Mr BOYER Pierre Wilson et Mme TECHER Marie Paulette

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANEE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

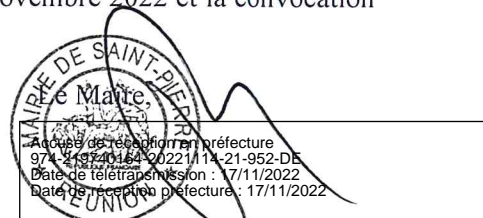
**ABSENTS :**

MM. HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Michel FONTAINE

**Affaire n°21/952 : Ravine des Cabris (Opération Aubry) - Acte rectificatif (LTS) au profit de Mr BOYER Pierre Wilson et Mme TECHER Marie Paulette.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de la vente des LTS à la Ravine des Cabris, la Commune de Saint-Pierre avait cédé à Mr BOYER Pierre Wilson et Mme TECHER Marie Paulette par acte établi par la SCP Esparon/Baret/ Etheve/Valery (notaires associés) réf.111253 01 MB/CF en date des 21 et 24 mai 2004 (publié aux Hypothèques le 19/07/2004 Dépôt 6034 Volume 2004P n°3763), le bien cadastré section HS n°340 bâti d'un LTS du groupe d'habitations dénommé Aubry, d'une surface cadastrale de 348 m<sup>2</sup>.

C'est par erreur que cette parcelle a été portée à l'acte de cession susvisé.

Il s'avère que Mr BOYER Pierre Wilson et Mme TECHER Marie Paulette occupent et ont toujours occupé le bien suivant :

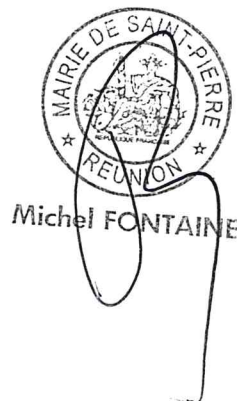
- cadastré : section HS n°333
- surface cadastrale : 341 m<sup>2</sup> - bâti d'un LTS
- adresse : 4 rue Antoine Roussin 97432 Ravine des Cabris

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE L'AUTORISER à SIGNER un acte rectificatif afin de corroborer la situation d'occupation de Mr BOYER Pierre Wilson et Mme TECHER Marie Paulette avec le bien occupé soit la parcelle cadastré section HS n°333.**
- **Dit que les autres mentions de l'acte précité restent inchangées.**
- **Dit que les frais d'acte seront supportés par la Commune de Saint-Pierre**
- **DE L'AUTORISER à SIGNER tous documents liés à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20221114-21-952-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2022  
Date de réception préfecture : 17/11/2022